



Journée de « solidarité » :

La solidarité exige

d'autres choix politiques !

Malgré l'opposition des salariés et des confédérations syndicales, le gouvernement a maintenu sa décision d'imposer une journée de « solidarité ».

Cette journée de travail supplémentaire, non rémunérée, est destinée à financer, à hauteur de 0,3% de nos salaires, la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité Autonomie).

Rappelons que cette CNSA a été créée par le gouvernement Raffarin suite aux conséquences dramatiques de la canicule de 2003, et à la gestion calamiteuse de cette crise par ce même gouvernement.

Si nous sommes tous solidaires des personnes âgées et handicapées, nous ne pouvons accepter l'hypocrisie d'une mesure qui :

- En créant une caisse spéciale, occulte le vrai débat : celui de la solidarité entre les générations, et la pérennité de la sécurité sociale.
- Pèse sur les seuls salariés, alors même qu'en sont exclus, notamment, les profits liés aux placements financiers, aux revenus immobiliers,...
- Constitue un allongement de la durée du travail sans contrepartie, alors que les salaires stagnent, voire régressent (ce qui est le cas dans la fonction publique).

Il s'agit ni plus ni moins que d'une remise en cause des droits des salariés, dans le droit fil des attaques dont ceux-ci font l'objet depuis plusieurs années.

Le B.O. précise que dans les établissements scolaires, la journée de « solidarité » (éventuellement fractionnée en deux demi-journées) sera consacrée à la concertation pour les personnels enseignants et d'éducation, qui devront être consultés par le chef d'établissement pour le choix de la date.

Pour les autres personnels de ces établissements, elle prendra la forme d'une journée de travail de 7 heures, éventuellement fractionnée.

Les salariés qui décideraient collectivement, dans leur établissement, de ne pas participer à cette journée doivent impérativement nous en faire part au moins 15 jours avant, de manière à ce que le SNPEFP dépose un préavis de grève afin de légaliser leur mouvement.

SNPEFP CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX

Tél. 01.42.26.55.20 – Fax. 01.49.88.07.43 –

Email: contact@snpefp-cgt.org – Web : www.snpefp-cgt.org ou www.ferc.cgt.fr

Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture